



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunesse et sports : structures administratives

Question écrite n° 91408

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de lui donner des indications sur le fonctionnement de l'Observatoire national des métiers de l'animation et du sport. Il souhaite connaître les coûts de fonctionnement de cet organisme pour les années 2004 et 2005, ainsi que le bilan de son action au cours de ces deux années. Il souhaite également connaître ses projets sur l'avenir de cet observatoire et les éventuelles évolutions de son action.

Texte de la réponse

L'Observatoire national des métiers de l'animation et du sport (ONMAS) a été conçu dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Il a pour ambition de fédérer le réseau formé par tous ceux qui participent à l'observation des métiers du sport et de l'animation. Il doit contribuer à produire des scénarios prospectifs ou des diagnostics partagés incluant des dimensions qualitatives et quantitatives. L'ONMAS doit répondre aux attentes de ces deux ministères, mais également à celles des partenaires sociaux, représentant les branches économiques de l'animation et du sport, des conseils, fédérations et associations sportives, de jeunesse, d'éducation populaire concernés par ces secteurs, des structures de différents statuts qui s'intéressent à l'observation locale, régionale et européenne des métiers du sport, de l'animation et des formations en relations avec ceux-ci ; d'autres ministères et d'organismes comme le centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ) ou bien l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). L'ONMAS finalise actuellement, avec ses partenaires, un tableau de veille regroupant des indicateurs pertinents, d'une part, pour le suivi des métiers et de l'emploi et, d'autre part, pour celui des formations conduisant aux métiers de l'animation et du sport. Ce tableau intégrera un répertoire des études et recherches sur les métiers, l'emploi et les formations dans ces domaines. Sur la base des besoins exprimés par ses membres, l'ONMAS conçoit et émet des appels à propositions d'études dont il synthétise les résultats au sein d'un rapport annuel. On peut citer les études suivantes : les métiers de l'animation correspondant à des qualifications de niveaux 3 et 2 ; les métiers de l'animation liés à l'environnement ; les activités indemnisées et rémunérées autour des sportifs de haut niveau ; l'insertion professionnelle des diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ; l'emploi dans les ligues et clubs professionnels ; le secteur marchand de l'encadrement sportif. Enfin, en relation avec ses partenaires nationaux ou européens, l'ONMAS contribue à la conception et à la réalisation d'outils pour l'étude des métiers, de l'emploi et des formations (nomenclatures, méthodes d'investigations). Les travaux de l'ONMAS sont publiés sur son site <http://www.onmas.org>. L'ONMAS, composé de dix-huit membres selon l'arrêté du 8 mars 2002 portant sur sa création, est actuellement présidé par un enseignant chercheur. La composition de l'ONMAS est en voie de renouvellement, le mandat de ses membres étant expiré. Son secrétaire général, également enseignant chercheur est mis à disposition par le MENESR. Le secrétariat général est placé auprès de la direction de la vie associative, de l'emploi et des formations (DVAEF) et du MJSVA. Son budget est assuré essentiellement par ce dernier. Il correspondait à 91 000 euros en 2004 dont 8 000 euros en fonctionnement (frais de déplacement, participation à des colloques) et

83 000 euros en crédits d'intervention pour des travaux d'études, 75 000 euros en 2005 dont 30 000 euros en fonctionnement (frais de déplacement, site internet, colloque, publication à la Documentation française) et 45 000 euros en crédits d'intervention pour des travaux d'étude. Pendant la nouvelle mandature qui va s'engager, l'ONMAS devra consolider sa place maintenant reconnue en matière de convergence et de mise à disposition des données concernant l'évolution des emplois dans le sport et l'animation. Un renforcement des relations avec les observatoires des branches professionnelles de l'animation et du sport est en cours. Le travail sur l'harmonisation des méthodes d'observation et de recueil des données devrait permettre une meilleure agrégation de celles-ci au niveau national. Une évaluation de l'utilisation des études, pour définir les cibles les plus pertinentes, sera également engagée. L'ONMAS poursuivra également ses travaux sur l'insertion des diplômés dans le champ du sport et de l'animation. Enfin, cet observatoire est maintenant le représentant français au sein de l'Observatoire européen de l'emploi sportif.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91408

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3824

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6621